

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 03197 Numéro SIREN : 838 600 864 Nom ou dénomination : A.B- .DIPLOMATS

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2024 sous le numéro de dépôt 6597

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  REPUBLIQUE FRANÇAISE		6597 N° 2065-SD 2020 - 6 MARS 2024	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01012020		et clos le	
		31122020		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
Société A.B - DIPLOMATS				7 RUE DU PROGRES	
SIRET				93100 MONTREUIL	
8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0					
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Maçonnerie générale - Gros oeuvre		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		0	
Bénéfice imposable à 15%		4 735		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		NON	
				Si oui, indication du logiciel utilisé	
				CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
OGA/OMGA			Tél:		
Viséur conventionné (cocher la case correspondante)			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:			Date: 04/01/2024		
			Lieu: MONTREUIL		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné			Qualité et nom du signataire:		
			Signature		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)



Formulaire obligatoire relatif à l'exercice
du droit général des impôts

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2020)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS

du 01/01/2020

Adresse 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL

au 31/12/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①					ADRESSE COMPLETE		
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑦)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑥)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑫	
Nom et qualité du signataire		A <u>MONTREUIL</u> le <u>04/01/2024</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A des lois de 2016) - Annexe des Impôts

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS Neant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL

Numéro SIRET * 8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	18 006	12 060
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 875	1 875
	Total I (5)	044	048	19 881	13 935
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	2 314	1 444
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	6 431	5 422
	{ Autres * (3)	072	074	17 428	22 653
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	7 073	4 516
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	33 247	34 036
	Total général (I+II)	110	112	53 128	47 971
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000	20 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		2 000	2 000
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134		13 361	9 665
	Résultat de l'exercice	136		4 008	3 696
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		39 369	35 361
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 260	3 713
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	434	9 499	8 898
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		13 759	12 610
Total général (I + II + III)		180		53 128	47 971
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 500
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire article 39-2 Series A bis du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		Société A.B - DIPLOMATS										Néant		•					
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le							
				13 1 1 2 2 0 2 0										13 1 1 2 2 0 1 9							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210														
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214														
				217			218	178 548		168 285											
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222					
	Production immobilisée *												224								
	Subventions d'exploitation reçues												226								
	Autres produits												230								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232	178 548		168 285					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234								
	Variation de stock (marchandises) *												236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238	165		48					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240	(2 314)		(1 444)					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)												242	87 482		74 918					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)												244	1 139		1 031					
	Rémunérations du personnel *												250	47 636		50 926					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252	35 042		34 037					
	Dotations aux amortissements *												254	4 554		4 097					
	Dotations aux provisions												256								
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262														
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																	
Total des charges d'exploitation (II)												264	173 704		163 613						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	4 843		4 672						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)												280								
	Produits exceptionnels (IV)												290								
	Charges financières (V)												294								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			(VI)	108		275											
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																	
Impôts sur les bénéfices * (VII)												306	727		701						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310	4 008		3 696						
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1. le déficit comptable col. 2										312	4 008		314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318								
	Provisions non déductibles *												322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)												324	727							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			330										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999								
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997						
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986			Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987			Zones de restructuration de la défense (44 quinquies)	127			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981			Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990							
	Divers* dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345			Investissements outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346			Bassins urbains à dynamiser (B.U.D) (art. 44 sexdecies)	992							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D														993			Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1		352	4 735		354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col. 1		370	4 735		372				

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFIP N° 2033-C 2020

Formulaire obligatoire (art. L. 502 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	15 000	462	10 500	464		466	25 500	25 500
	Autres immobilisations corporelles	470	1 157	472		474		476	1 157	1 157
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	16 157	492	10 500	494		496	26 657	26 657
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	3 720	552	4 168	554		556	7 888	
	Autres immobilisations corporelles	560	377	562	386	564		566	763	
TOTAL		570	4 097	572	4 554	574		576	8 651	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 392 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS

Neant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porte lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 775
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS				Seant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	178 548
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	178 548
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	2 314
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	2 314
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	49 838
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	37 809
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	87 648
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	93 214
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	93 214
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	178 548	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-SD-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.B - DIPLOMATS

ADRESSE (voie) 7 RUE DU PROGRES

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société A.B - DIPLOMATS
93100 MONTREUIL

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	178 548	168 285	10 263	6.10
70400000 Travaux 0%	178 548	168 285	10 263	6.10
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	178 548	168 285	10 263	6.10
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	165	48	118	245.73
60220000 Fournitures consommables	165	48	118	245.73
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	2 314-	1 444-	870-	60.25-
60300000 Variations des stocks (approv)	2 314-	1 444-	870-	60.25-
AUTRES CHARGES EXTERNES	87 482	74 918	12 565	16.77
60400000 Achats d'études et prestation	880	1 127	248-	21.98-
60500000 Achats de matériel, équipement	43 040	38 492	4 548	11.81
60610000 Fournitures non stockables-eau	2 895	2 548	348	13.64
60630000 Fournit entretien petit équipt	2 858	1 479	1 379	93.26
60640000 Fournitures administratives		35	35-	100.00-
61100000 Soustraitance générale	28 479	20 810	7 669	36.85
61300000 Locations		3 003	3 003-	100.00-
61400000 Charges locatives et copropr.		57	57-	100.00-
61500000 Entretien et réparations	1 548	914	634	69.33
61600000 Primes d'assurances	1 013	881	131	14.90
62260000 Honoraires	3 840	3 000	840	28.00
62510000 Voyages et déplacements	1 002	592	410	69.24
62570000 Réceptions	988	1 145	157-	13.74-
62600000 Frais postaux et de télécomm.	514	484	29	6.04
62700000 Services bancaires et assimilé	428	351	77	21.91
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 139	1 031	107	10.41
63512000 Taxes foncières	1 139	1 031	107	10.41
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	47 636	50 926	3 290-	6.46-
64100000 Rémunérations du personnel	46 025	43 721	2 304	5.27
64120000 Congés payés	598	5 684	5 085-	89.47-
64130000 Primes et gratifications	1 013	1 521	508-	33.41-
CHARGES SOCIALES	35 042	34 037	1 004	2.95
64510000 Cotisations à l'URSSAF	22 314	22 047	267	1.21
64530000 Cotisation caisses de retraite	9 126	8 619	507	5.88
64550000 COMPLEMENT PREVOYANCE	3 603	3 372	230	6.83
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 554	4 097	457	11.15
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	4 554	4 097	457	11.15
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	173 704	163 613	10 091	6.17
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	4 843	4 672	171	3.67
CHARGES EXCEPTIONNELLES	108	275	167-	60.73-
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	108	275	167-	60.73-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	727	701	26	3.74
69500000 Impôts sur les bénéfices	727	701	26	3.74

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2020	
 Liberté Égalité Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01012020		et clos le 31122020	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
Société A.B - DIPLOMATS				7 RUE DU PROGRES	
SIRET 8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0				93100 MONTREUIL	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Maçonnerie générale - Gros oeuvre		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		0	
Bénéfice imposable à 28%		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
4 735		Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
OGA/OMGA				Identité du déclarant:	
Date: 04/01/2024				Lieu MONTREUIL	
Qualité et nom du signataire:					
Signature					

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS

du 01/01/2020

Adresse 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL

au 31/12/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑦)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑧)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑨)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑫	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑬		- de l'exercice ⑬	
- de l'exercice précédent ⑭		- de l'exercice précédent ⑭	
Nom et qualité du signataire		A <u>MONTREUIL</u> le <u>04/01/2024</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (art. 92 Septies
Avis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société A.B - DIPLOMATS Néant ☐

Adresse de l'entreprise 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL

Numéro SIRET * 8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	8 651	12 060
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 875	1 875
	Total I (5)	044	048	19 881	13 935
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	2 314	1 444
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	6 431	5 422
	{ Autres * (3)	072	074	17 428	22 653
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	7 073	4 516
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	33 247	34 036
	Total général (I+II)	110	112	53 128	47 971
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000	20 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		2 000	2 000
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134		13 361	9 665
	Résultat de l'exercice	136		4 008	3 696
	Provisions réglementées	140			
DETTES (4)	Total I	142		39 369	35 361
	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 260	3 713
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	4 34	9 499	8 898
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		13 759	12 610
	Total général (I + II + III)	180		53 128	47 971
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire article 39-2 Septies A bis du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		Société A.B - DIPLOMATS										Néant		1	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0										Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 9			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210										
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214										
		services *		217			218	178 548		168 285							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222										
	Production immobilisée *						224										
	Subventions d'exploitation reçues						226										
	Autres produits						230										
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	178 548		168 285						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234									
	Variation de stock (marchandises) *							236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	165		48						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240	(2 314)		(1 444)						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242	87 482		74 918						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243			244	1 139		1 031						
	Rémunérations du personnel *							250	47 636		50 926						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	35 042		34 037						
	Dotations aux amortissements *							254	4 554		4 097						
	Dotations aux provisions							256									
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262											
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260														
Total des charges d'exploitation (II)							264	173 704		163 613							
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	4 843		4 672							
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280									
	Produits exceptionnels (IV)							290									
	Charges financières (V)							294									
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300		108		275						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348														
Impôts sur les bénéfices * (VII)							306	727		701							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	4 008		3 696							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	4 008		314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318									
	Provisions non déductibles *							322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)							324	727								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-ets d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999									
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997									
	Entreprise nouvelle (44 septies)	986			Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987			Zones de restructuration de la défense (44 quinquies)	127			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981			Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 duodecies)	990			
	Divers (dont ZFA NG (44 quaterdecies))	345			Investissements outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346			Bassins urbains à dynamiser (44 D) (art. 44 sexdecies)	992			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D							993					Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	4 735		354							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370	4 735		372							

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2020

Formulaire obligatoire (article 902 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	15 000	462	10 500	464		466	25 500	25 500
	Autres immobilisations corporelles	470	1 157	472		474		476	1 157	1 157
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	16 157	492	10 500	494		496	26 657	26 657
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	3 720	552	4 168	554		556	7 888	
	Autres immobilisations corporelles	560	377	562	386	564		566	763	
TOTAL		570	4 097	572	4 554	574		576	8 651	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 775
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société A.B - DIPLOMATS				Séant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	178 548
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	178 548
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	2 314
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	2 314
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	49 838
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	37 809
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	87 648
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	93 214
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	93 214
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	178 548	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 113 portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD : Répartition des sociétés et dans la notice n° 2033-SD-SD : Cotisation forfaitaire des entreprises - qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
art. 18 de l'annexe III du C.G.T.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 8 6 0 0 8 6 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.B - DIPLOMATS

ADRESSE (voie) 7 RUE DU PROGRES

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société A.B - DIPLOMATS
93100 MONTREUIL

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	178 548	168 285	10 263	6. 10
70400000 Travaux 0%	178 548	168 285	10 263	6. 10
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	178 548	168 285	10 263	6. 10
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	165	48	118	245. 73
60220000 Fournitures consommables	165	48	118	245. 73
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	2 314-	1 444-	870-	60. 25-
60300000 Variations des stocks (approv)	2 314-	1 444-	870-	60. 25-
AUTRES CHARGES EXTERNES	87 482	74 918	12 565	16. 77
60400000 Achats d'études et prestation	880	1 127	248-	21. 98-
60500000 Achats de matériel, équipement	43 040	38 492	4 548	11. 81
60610000 Fournitures non stockables-eau	2 895	2 548	348	13. 64
60630000 Fournit entretien petit équipt	2 858	1 479	1 379	93. 26
60640000 Fournitures administratives		35	35-	100. 00-
61100000 Soustraction générale	28 479	20 810	7 669	36. 85
61300000 Locations		3 003	3 003-	100. 00-
61400000 Charges locatives et copropr.		57	57-	100. 00-
61500000 Entretien et réparations	1 548	914	634	69. 33
61600000 Primes d'assurances	1 013	881	131	14. 90
62260000 Honoraires	3 840	3 000	840	28. 00
62510000 Voyages et déplacements	1 002	592	410	69. 24
62570000 Réceptions	988	1 145	157-	13. 74-
62600000 Frais postaux et de télécomm.	514	484	29	6. 04
62700000 Services bancaires et assimilé	428	351	77	21. 91
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 139	1 031	107	10. 41
63512000 Taxes foncières	1 139	1 031	107	10. 41
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	47 636	50 926	3 290-	6. 46-
64100000 Rémunérations du personnel	46 025	43 721	2 304	5. 27
64120000 Congés payés	598	5 684	5 085-	89. 47-
64130000 Primes et gratifications	1 013	1 521	508-	33. 41-
CHARGES SOCIALES	35 042	34 037	1 004	2. 95
64510000 Cotisations à l'URSSAF	22 314	22 047	267	1. 21
64530000 Cotisation caisses de retraite	9 126	8 619	507	5. 88
64550000 COMPLEMENT PREVOYANCE	3 603	3 372	230	6. 83
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 554	4 097	457	11. 15
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	4 554	4 097	457	11. 15
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	173 704	163 613	10 091	6. 17
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	4 843	4 672	171	3. 67
CHARGES EXCEPTIONNELLES	108	275	167-	60. 73-
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	108	275	167-	60. 73-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	727	701	26	3. 74
69500000 Impôts sur les bénéfices	727	701	26	3. 74

SARL A.B - DIPLOMATS
7 RUE DU PROGRES
93100 93100 MONTREUIL

Siret : 83860086400030 Code NAF : 4399C

RAPPORT DE GESTION (Exercice clos le 31/12/2020)
--

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31/12/2020, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

-Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante :

BATIMENT

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ils font ainsi apparaître un résultat de 4008 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :
REPORT A NOUVEAU : 4008 €

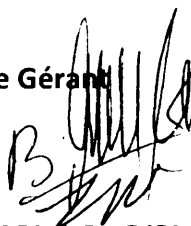
Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices écoulés.

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

Le Gérant


SARL A.B - DIPLOMATS
7 RUE DU PROGRES

93100 93100 MONTREUIL

Siret : 83860086400030 Code NAF : 4399C

TEXTE DES RESOLUTIONS
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 30/05/2021

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2020, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

REPORT A NOUVEAU : 4008€

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Le Gérant



SARL A.B - DIPLOMATS
7 RUE DU PROGRES
93100 93100 MONTREUIL

Siret : 83860086400030 Code NAF : 4399C

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 30 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le trente mai,
A dix heures.

Les associés de la société AB DIPLOMAT au capital de 20 000.00 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège est à 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé réception, par la gérance.

Monsieur BASHIR AHMAD

détenant.....50 parts

Monsieur BASHIR ADNAN

détenant.....50 parts

Totalisant 100 parts, soit la totalité des associés.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus au gérant.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que l'inventaire,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président mets aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 qui se chiffre à **4008 euros**, de la manière suivante :

- REPORT A NOUVEAU : **4008 €**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code du Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. AHMAD BASHIR pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le Gérant



SARL A.B - DIPLOMATS
7 RUE DU PROGRES
93100 93100 MONTREUIL

Siret : 83860086400030 Code NAF : 4399C

RAPPORT DE GESTION (Exercice clos le 31/12/2020)
--

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31/12/2020, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

-Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante :

BATIMENT

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ils font ainsi apparaitre un résultat de 4008 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :
REPORT A NOUVEAU : 4008 €

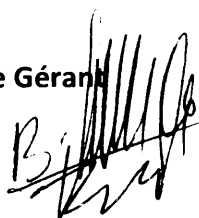
Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices écoulés.

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

Le Gérant



SARL A.B - DIPLOMATS
7 RUE DU PROGRES

93100 93100 MONTREUIL

Siret : 83860086400030 Code NAF : 4399C

TEXTE DES RESOLUTIONS
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 30/05/2021

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2020, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

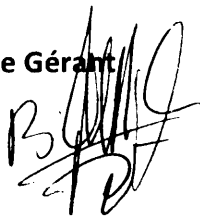
L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

REPORT A NOUVEAU : 4008€

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Le Gérant



SARL A.B - DIPLOMATS
7 RUE DU PROGRES
93100 93100 MONTREUIL

Siret : 83860086400030 Code NAF : 4399C

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 30 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le trente mai,
A dix heures.

Les associés de la société AB DIPLOMAT au capital de 20 000.00 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège est à 7 RUE DU PROGRES 93100 MONTREUIL, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé réception, par la gérance.

Monsieur BASHIR AHMAD
Monsieur BASHIR ADNAN

détenant.....50 parts
détenant.....50 parts

Totalisant 100 parts, soit la totalité des associés.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus au gérant.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que l'inventaire,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président mets aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 qui se chiffre à **4008 euros**, de la manière suivante :

- REPORT A NOUVEAU : **4008 €**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code du Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. AHMAD BASHIR pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le Gérant

